

L'HIVERNALE 6 DECEMBRE 2024

REGLEMENT

ORGANISATION

L'édition de « L'HIVERNALE », la course à pied des Pères Noël, est organisée le Vendredi 6 Décembre 2024 par la municipalité de Bellerive-sur-Allier, rue A.Cavy, 12, Esplanade François-Mitterrand – 03700 Bellerive-sur-Allier, en partenariat avec le mouvement sportif local.

NATURE DE L'EPREUVE

« L'HIVERNALE » est une course pédestre individuelle sur des circuits urbains de 3 Km, 6 Km et 9 Km. Les parcours se font en boucle, avec départs et arrivées près du COSEC, 13 Rue Jean Ferlot 03700 Bellerive-sur-Allier.

- **La course de 9 km est ouverte aux coureurs âgés de 16 ans et plus (départ 19h35)**
- **La course de 6 km est ouverte aux coureurs âgés de 16 ans et plus (départ 19h30)**
- **La course de 3 km est ouverte aux coureurs âgés de 12 ans à 15 ans (départ 19h30)**
- Remise des récompenses à 21h00 sur le podium dans le COSEC (*nous nous réservons le droit de modifier l'heure de remise des récompenses en fonction de l'avancement de la course*)
- De 14h00 à 16h00 aura lieu une épreuve réservée pour les scolaires de Bellerive-sur-Allier

EQUIPES

Cette année, l'équipe la plus représentée sur l'ensemble des courses de 3 6 et 9 km sera récompensée, elle sera remise à l'issue des courses à 21h00.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'inscription à « L'HIVERNALE » est subordonnée à la présentation :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).
- Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - Fédération française handisport (FFH),
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - Fédération sportive des ASPTT,
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),
- Ou pour les majeurs d'un **certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition**, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

- Ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois. Le questionnaire se trouve à l'adresse : https://www.ville-bellerive-sur-allier.fr/Hivernale/questionnaire_mineur.pdf
- Seule une personne ayant un dossier complet, rempli en ligne préalablement, pourra participer à la course.
- L'âge minimum et maximum pour participer à chaque course est précisé précédemment.
- **Les inscriptions s'effectuent en ligne uniquement, jusqu'au jeudi 5 décembre 2024 à 12 heure** sur le site : <http://www.ville-bellerive-sur-allier.fr> ou directement sur le site <https://sportsnconnect.com/>. Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel vous concernant et faisant l'objet de traitements sous la responsabilité du RSI.
- Aucun classement officiel F.F.A. ne sera établi. Toutefois, un chronométrage électronique sera assuré.
- Les organisateurs offrent un ravitaillement à l'issue de la manifestation.
- Le coût de l'inscription sera de 5€ par personne pour les courses de 6 et 9 km. La course de 3 km sera gratuite.

RETRAIT ET DEPOT DES DOSSARDS

- Un lieu spécifique dans le hall du COSEC sera aménagé afin de permettre le retrait et le dépôt des dossards dans le respect des mesures de distanciation et des gestes barrières.
- Les dossards et puces seront remis après **présentation d'une pièce d'identité**.
- Le retrait des dossards s'effectuera le vendredi 6 décembre de 16H15 à 19h15
- Les coureurs devront amener leurs propres épingles pour fixer leur dossard.

SECURITÉ

- La circulation ne sera pas interdite, mais contrôlée.
- Aucun véhicule à moteur ne pourra accompagner les coureurs sur les parcours (sauf ceux de l'organisation)
- L'Association du sauvetage Nautique sera présente sur le site de la manifestation pour assurer la sécurité secouriste.
- Une assurance est souscrite pour tous les participants par les organisateurs.
- L'organisation décline toute responsabilité pour tout accident physiologique qui pourrait survenir au cours de la course.
- Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur assurance, pour tous les autres participants, il leur incombe de s'assurer personnellement.
- L'organisation décline toute responsabilité quant aux vols ou accidents susceptibles de se produire dans le cadre de la course.
- La limitation du nombre de coureurs total est plafonnée à 500, toutes courses confondues, afin d'éviter une trop grande concentration de personnes sur la ligne de départ.